

Question écrite de M. Jacques Legendre

Non-usage du français au jury des projets d'initiatives d'excellence éligibles au grand emprunt

M. Jacques Legendre souhaite attirer l'attention de **Monsieur le Premier ministre** sur le non-usage du français au jury des projets d'initiatives d'excellence éligibles au grand emprunt.

Un jury international examine actuellement les projets d'initiatives d'excellence qui pourront être éligibles au grand emprunt.

Il est surprenant d'apprendre que le support de l'intervention des représentants des universités françaises devant ce jury doit être préparé en anglais parce que « le jury est international ».

A juste titre, la Conférence des Présidents d'Université s'en est émue. Elle demande que « les porteurs d'initiatives d'excellence puissent exprimer dans leur langue toutes les nuances, les complexités, les ambitions des projets qui vont dessiner la carte de la France scientifique de demain... sans que soit mise en doute la vocation de la langue française à exprimer une modernité scientifique intelligible au-delà de nos frontières ».

A la suite de cette prise de position, la possibilité de recourir à un service de traduction a été accordée mais le recours à l'anglais reste recommandé.

Chacun admettra que le jury international doit pouvoir comprendre ce qu'il a à examiner. Mais la seule disposition, conforme à la loi française et au bon sens, est évidemment que les Français puissent s'exprimer en français et que la traduction de leurs propos soit assurée.

Il demande à M. le Premier ministre quelles initiatives il compte prendre, en cette semaine où dans le monde entier, on célèbre la Francophonie pour faire respecter chez nous la loi sur la langue française, tout en assurant aux scientifiques étrangers la possibilité de nous comprendre.